

PROCES-VERBAL SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025



Le dix-neuf juin deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, en Mairie de Rocroi, Salle du Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du treize juin deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Présents : 11

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

BINET Denis, FAUVARQUE Brice, BENTZ Sylviane, BOQUET Bruno, DA SILVA Jacinthe, GABRIEL Joël, ABDESSALEM Danielle, DURBECQ Muriel, GALLET Candy, LALLEMENT Eddy, MAIRY Nathalie

Absents excusés : 4

Mmes LEBLANC Karine et PEYTHIEU Véronique et MM. ARTISSON Damien, et FAGIS Lysian

Absents non excusés : 3

Mme LONGCHAMP Corinne et MM. DURBECQ Damien et PIERRON Guillaume

Procurations(s) : 3

Mme Karine LEBLANC à M. Brice FAUVARQUE

M. Damien ARTISSON à M. Joël GABRIEL

Mme Véronique PEYTHIEU à Mme Nathalie MAIRY

Nombre de conseillers en exercice	: 18
Nombre de présents	: 11
Nombre de procurations	: 3
Nombre de votants	: 14

Est élue secrétaire de séance Madame Jacinthe DA SILVA

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence
de Monsieur Denis BINET, Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 mai 2025.
Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

***L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité
avec deux questions supplémentaires.***



AFFAIRES FINANCIERES

Achat d'un camion

Renouvellement du parc informatique de la Mairie

Subvention à la Confrérie du Fromage et de la Bière de Rocroy

Redevance d'occupation du domaine public à Orange

Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

Remboursement des consommations énergétiques – Logement du complexe sportif

Frais de participation des communes extérieures au RASED

Décision modification n°2 – Budget Ville

Etat d'assiette de l'année 2025 – Forêt communale

TRAVAUX

Travaux de dégagement dans la forêt communale

Travaux de voirie 2025

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Réunion de l'assemblée générale sur la répartition du capital social de la société SPL-XDEMAT

QUESTIONS DIVERSES

Subvention à Rocroy Festivités

Encaissement de chèque

INFORMATIONS

Liste des dépenses engagées conformément à la délégation

Mise à disposition des stands de tir

* * *

AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION N° 64-2025 : ACHAT D'UN CAMION

Rapporteur : Bruno BOQUET

Votants : 14

Pour : 14

Contre :

Abstention(s) :

Vu la consultation lancée et l'offre reçue, à savoir :

- COVI CAMIONS ET BUS – 51520 SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté, accepte le devis de la société **COVI CAMIONS ET BUS – 51520 SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE**, pour l'achat d'un camion avec une tri-benne, pour un montant de **54 380,00 € TTC** (y compris la reprise de l'ancien véhicule).

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 65-2025 : RENOUELEMENT DU PARC INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

Votants : 14
Pour : 14
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteurs : M. le Maire et Brice FAUVARQUE

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler le parc informatique de la mairie

Vu la nécessité d'avoir le matériel dès que possible,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser M. le Maire à passer commande avec l'entreprise retenue, après avis de la commission consultative.

Le résultat de la mise en concurrence sera présenté lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 66-2025 : SUBVENTION A LA CONFRERIE DU FROMAGE ET DE LA BIERE DE ROCROY

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Votants : 14
Pour : 12
Contre :
Abstention(s) : 2
*Brice FAUVARQUE
et sa procuration*

La confrérie du Fromage et de la bière de Rocroy organisera son 2^{ème} chapitre le 27 septembre 2025 et proposera une animation musicale,

Afin de financer le groupe musical, l'association sollicite une subvention,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'octroyer une subvention d'un montant de **1 500 € à la confrérie du fromage et de la bière de Rocroy**, sous réserve de la réalisation de la manifestation et sur présentation de la facture.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 67-2025 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 14
Pour : 14
Contre :
Abstention(s) : 1

Vu la déclaration d'occupation du domaine public routier transmise par Orange pour l'année 2024,

En application du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide la mise en recouvrement auprès de **ORANGE** de la somme suivante au titre de la redevance d'occupation du domaine public routier :

Année 2024 : 2 120,40 €

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Votants : 14
 Pour : 14
 Contre :
 Abstention(s) :

DELIBERATION N° 68-2025 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ

Rapporteur : M. Le Maire

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

La redevance pour cette occupation pour l'année 2025 s'élève à 3 245,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de la mise en recouvrement de la somme de **3 245,00 €** au titre de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 69-2025 : REMBOURSEMENT DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES – LOGEMENT DU COMPLEXE SPORTIF

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 14
 Pour : 14
 Contre :
 Abstention(s) :

Vu les relevés des consommations d'eau, d'électricité et de gaz du logement au complexe sportif Les Gras Près pour la période de juin 2024 à juin 2025, à savoir 1 586,15 € ;

Considérant que le locataire a déjà versé une avance totale de 2 000,00 €, d'octobre 2024 à mai 2025, soit un trop versé de **413,85 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de ne demander aucun versement en septembre et octobre 2025
- de demander en novembre 2025, un versement de 176 € - 61,85 € = **114,15 €**
- de demander, à compter de décembre 2025, une avance mensuelle de **176 € par mois**.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 70-2025 : FRAIS DE PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AU RASED

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 14
 Pour : 14
 Contre :
 Abstention(s) :

Vu les frais de fonctionnement du RASED du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de procéder au recouvrement des sommes dues auprès des autres communes, comme suit :

- AUVILLERS LES FORGES	918 hab. x 0.0724 € =	66,46 €
- ETEIGNIERES	476 hab. x 0.0724 € =	34,46 €
- SIGNY LE PETIT	1 241 hab. x 0.0724 € =	89.85 €
- MAUBERT FONTAINE	1 082 hab. x 0.0724 € =	78.34 €
- RENWEZ :	1 692 hab. x 0.0724 € =	122.50 €
- RIMOIGNE	1 344 hab. x 0.0724 € =	97.31 €
- REVIN	5 924 hab. x 0.0724 € =	428.90 €
- BOURG-FIDELE	839 hab. x 0.0724 € =	60.74 €
- HARCY	512 hab. x 0.0724 € =	37.07 €
- LES MAZURES	878 hab. x 0.0724 € =	63.57 €
- SORMONNE	534 hab. x 0.0724 € =	38.66 €
- MONTCORNET	308 hab. x 0.0724 € =	22.30 €
- CLIRON	415 hab. x 0.0724 € =	30.05 €
- RUMIGNY	274 hab. x 0.0724 € =	19.84 €
- LIART	603 hab. x 0.0724 € =	43.66 €
- ROUVROY SUR AUDRY	538 hab. x 0.0724 € =	38.95 €

A titre d'information, pour la commune de ROCROI, le montant des frais de fonctionnement s'élève à : 2 286 hab. x 0.0724 € = **165,51 €**.

Autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondants et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Votants : 14
Pour : 14
Contre :
Abstention(s) :

DELIBERATION N° 71-2025 : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET VILLE

Rapporteur : M. Le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60611 (011) : Eau et assainissement	3 000,00	002 (002) : Excédent de fonctionnement re	-0,63
60612 (011) : Énergie – Électricité	-3 000,00		
61521 (011) : Terrains	-14 300,63		
615232 (011) : Réseaux	11 300,00		
61558 (011) : Autres biens mobiliers	3 000,00		
	-0,63		-0,63
Total Dépenses		Total Recettes	-0,63

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Votants : 14
Pour : 14
Contre :
Abstention(s) :

DELIBERATION N° 72-2025 : ETAT D'ASSIETTE DE L'ANNEE 2025 – FORET COMMUNALE

Rapporteur : Joël GABRIEL

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L.212-2, L.214-5 à 8, L.214-10, L.214-11 et L.243-1;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportées et anticipées ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

➤ **Orientation de mise en marché**

Dénomination du chantier forestier	Produits	Bois façonnés			Bois sur pied	
		Contrat d'appro	Vente simple	Délivrance	Vente simple	Délivrance
Parcelles Diverses	Chênes-Pins-Bouleaux bord de route	X				

Dans le cadre de produits façonnés proposés en vente, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte que ses bois soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires et ainsi améliorer leur attractivité pour les potentiels acheteurs et maximiser sa probabilité de recette.

➤ **Modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés par contrat d'approvisionnement**

Dénomination du chantier forestier	Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route (1)	Mise à disposition à l'ONF des bois sur pied (2)
Parcelles Diverses	X	

- (1) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de bois façonnés bord de route, le propriétaire se charge, conformément à l'article L.214-11 du code forestier, de l'ensemble des opérations d'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage / classement) soit en régie, soit en faisant appel à une ou plusieurs ETF. Il a la possibilité de confier à l'ONF une prestation d'assistance technique à donneur d'ordres.
- (2) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de bois sur pied destinés à être vendus façonnés, l'ONF se charge, conformément à l'article L.214-7 du code forestier, de l'ensemble des opérations liées à l'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage / classement...)

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

TRAVAUX

DELIBERATION N° 73-2025 : TRAVAUX DE DEGAGEMENT DANS LA FORET COMMUNALE

Rapporteur : Joël GABRIEL

Vu la consultation organisée et les offres remises, à savoir :

- AR BOIS – 08090 ARREUX
- LIGNATOR – 08260 AUVILLERS-LES-FORGES

Votants : 14
Pour : 14
Contre :
Abstention(s) :

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir l'offre établie par l'entreprise **LIGNATOR** – 08260 AUVILLERS-LES-FORGES, d'un montant de **6 519,00 € HT** pour la réalisation de travaux de dégagement manuel des parcelles 56u et 52a.

Autorise Monsieur le Maire à faire réaliser les travaux et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 74-2025 : TRAVAUX DE VOIRIE 2025

Rapporteur : M. Le Maire

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser différents travaux de voirie,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à procéder à une consultation d'entreprises pour ces travaux.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DELIBERATION N° 75-2025 : REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT

Rapporteur : M. Le Maire

La société publique locale (SPL) dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Au 5 avril 2025, SPL-Xdemat comptait 3 3902 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Votants : 14
Pour : 14
Contre :
Abstention(s) :

Votants : 14
Pour : 14
Contre :
Abstention(s) :

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis fin mars 2024, 117 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 6 ont été rachetées pour permettre à 6 actionnaires de sortir de la société, faute d'utilisation des outils proposés. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 556 actions soit 51,07 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 627 actions soit 4,88 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 263 actions soit 2,05 % du capital social,
- le Département de la Marne : 548 actions soit 4,27 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 252 actions soit 1,96 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 296 actions soit 2,31 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 497 actions soit 3,87 % du capital social
- le Département des Vosges : 346 actions soit 2,69 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 453 actions soit 26,90 % du capital social détenues par 3 382 actionnaires.

Sur ces 3453 actions communales et intercommunales, 528 sont aubois, 559 axonaises, 364 ardennaises, 297 marnaises, 445 haut-marnaises, 642 meurthe-et-mosellanes, 642 meusiennes et 489 vosgiennes.

Ainsi, les 12 838 actions de la société, tous actionnaires confondus, se ventilent comme suit sur les 8 territoires départementaux de la SPL :

Territoire départemental	Nombre d'actions	%	Nombre d'actionnaires	%
Aube	7 084	55,18 %	501	14,78 %
Aisne	1 186	9,24 %	557	16,43 %
Ardennes	627	4,88 %	357	10,53 %
Marne	845	6,58 %	289	8,53 %
Haute-Marne	697	5,43 %	431	12,71 %
Meurthe-et-Moselle	938	7,31 %	637	18,79 %
Meuse	626	4,88 %	130	3,83 %
Vosges	835	6,50 %	488	14,40 %
Total	12 838		3 390	

Cette nouvelle répartition du capital social, détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de la SPL.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable

aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires annexée à la présente et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :

- le Département de l'Aube : 6 556 actions soit 51,07 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 627 actions soit 4,88 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 263 actions soit 2,05 % du capital social,
- le Département de la Marne : 548 actions soit 4,27 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 252 actions soit 1,96 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 296 actions soit 2,31 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 497 actions soit 3,87 % du capital social
- le Département des Vosges : 346 actions soit 2,69 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 453 actions soit 26,90 % du capital social détenues par 3 382 actionnaires.

- de donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATION N° 76-2025 : SUBVENTION A ROCROY FESTIVITES

Rapporteur : M. Le Maire

L'association Rocroy Festivité organisera lors du 2^{ème} chapitre de la confrérie, le 27 septembre 2025 un marché paysan,

Afin d'animer cette manifestation, l'association sollicite une subvention,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un accord de principe sur l'octroi d'une subvention d'un montant de **1500 € à l'association Rocroy Festivités**, sous réserve de la réalisation de la manifestation et sur présentation d'un budget prévisionnel.

Votants : 13
Pour : 13
Contre :
Abstention(s) : 1
Candy GALLET

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 77-2025 : ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Votants : 14
Pour : 14
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'encaissement du chèque suivant :

- un chèque émanant de **TOTAL ENERGIE**, d'un montant de **157,43 €** relatif au remboursement d'un excédent de versement sur une facture.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

INFORMATION(S)

LISTE DES DEPENSES ENGAGEES CONFORMEMENT A LA DELEGATION

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la liste des dépenses engagées conformément à la délégation, à savoir :

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
20/05/2025	Antivirus	FLOQUET	413.40 €
21/05/2025	Réparation ISEKI Stade	CAULLERY	2 443.88 €
27/05/2025	Location nacelle mise en place des fleurs	SVLM	475.20 €
03/06/2025	Remise aux normes extincteurs Caserne Marguenat	3 PROTECTION	355.87 €
03/06/2025	Remise aux normes extincteurs Maison Pour Tous	3 PROTECTION	83.11 €
03/06/2025	Remise aux normes extincteurs Petite salle St Nicolas	3 PROTECTION	83.11 €
03/06/2025	Remise aux normes extincteurs salle polyvalente	3 PROTECTION	159.55 €
03/06/2025	Remise aux normes extincteurs Courts de Tennis	3 PROTECTION	395.71 €
03/06/2025	Remise aux normes extincteurs Gymnase	3 PROTECTION	225.55 €
03/06/2025	Remise aux normes extincteurs véhicules	3 PROTECTION	131.47 €
03/06/2025	Remise aux normes extincteurs Mairie	3 PROTECTION	562.87 €
03/06/2025	Remise aux normes extincteurs Ecole Hiraumont	3 PROTECTION	302.71 €
03/06/2025	Remise aux normes extincteurs Groupe scolaire	3 PROTECTION	225.55 €

03/06/2025	Remise aux normes extincteurs Complexe sportif	3 PROTECTION	545.95 €
03/06/2025	Remise aux normes extincteurs Site Multi Accueil	3 PROTECTION	335.71 €
03/06/2025	Remise aux normes extincteurs salle Nevers	3 PROTECTION	225.55 €
03/06/2025	Remise aux normes extincteurs local pèlerins	3 PROTECTION	116.11 €
06/06/2025	Marquage au sol passage piétons St Nicolas	T1 HELIOS	1 626.00 €
06/06/2025	Réparation ascenseur mairie suite infiltration eau	A2A	1 910.40 €
10/06/2025	Installation contact à clé ascenseur mairie	A2A	700.40 €
10/06/2025	Fournitures scolaires RASED	FLOQUET	834.40 €
10/06/2025	Fournitures scolaires école Hiraumont	FLOQUET	1 494.94 €
10/06/2025	Fournitures scolaires Groupe Scolaire	FLOQUET	5 540.31 €
12/06/2025	Contrat licence Lumiplan	LUMIPLAN	360.00 €
18/06/2025	Fournitures 100 chemises Office de Tourisme	AZ IMPRESSION	192.00 €

MISE A DISPOSITION DES STANDS DE TIR

Monsieur FAUVARQUE rappelle au conseil qu'il avait laissé jusqu'au 19 juin, aux 2 associations de Tir de trouver une solution de mise à disposition du matériel afin de permettre la signature de la convention de mise à disposition des stands de Tir.

Par conséquent, il informe le conseil qu'il réunira prochainement les associations pour finaliser la situation.

**La séance du conseil municipal du 19 juin 2025 comprend
les délibérations du n°64-2025 au n°77-2025.**

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à vingt-deux heures et vingt minutes.**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

BINET Denis		DURBECQ Muriel	
FAUVARQUE Brice		FAGIS Lysian	Absent
BENTZ Sylviane		GALLET Candy	
BOQUET Bruno		LALLEMENT Eddy	
DA SILVA Jacinthe		LEBLANC Karine	Absente
GABRIEL Joël		LONGCHAMP Corinne	Absente
ABEDESSELEM Danielle		MAIRY Nathalie	
ARTISSON Damien	Absent	PEYTHIEU Véronique	Absente
DURBECQ Damien	Absent	PIERRON Guillaume	Absent